

**COMPTE RENDU 91^E RÉUNION DU
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK
(CCEK)**

(ADOPTÉ)

- DATE :** Le 21 mars 2002
- ENDROIT :** • Holiday Inn Select Québec Centre-ville, Québec (Québec),
Salle Chaudière
- ÉTAIENT PRÉSENTS :**
- M. Eli Angiyou, ARK, vice-président
 - Mme Danielle Baillargeon, Canada
 - MM. Michael Barrett, ARK, président
 - Jean Couture, Québec
 - Yves Désilets, Canada
 - Mme Paule Halley, Québec
 - Mme Hélène LeBlond, Québec
 - M. David Okpik, ARK
- ÉTAIT ABSENT :**
- M. Claude Abel, Canada
- AUTRE PARTICIPANT :**
- M. Robert Comtois, Secrétaire exécutif par intérim



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président déclare la réunion ouverte à 9h15. Le président fait le point sur la rencontre du 20 mars réunissant les trois comités créés en vertu de la Convention, soit le CCEK, le CCEBJ et le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP). Afin d'atteindre les objectifs de la 91^e réunion, il propose de modifier l'ordre du jour en déplaçant les items 3.5 et 3.6 immédiatement après l'item 1, d'une part, et en déplaçant les autres items en conséquence, d'autre part.

L'ordre du jour est proposé tel que modifié :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Abris sommaires au Nunavik;
3. Pourvoiries et camps mobiles au Nunavik;
4. Adoption du compte rendu de la 90^e réunion;
5. Affaires découlant de la 90^e réunion et la correspondance :
 - 5.1 Budget, membres et secrétariat;
 - 5.2 Révision de la Loi sur la qualité de l'eau potable;
 - 5.3 Évaluation environnementale de projets en milieu nordique;
 - 5.4 Rapport annuel 2000-2001 du CCEK;
 - 5.5 Chap. 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) : les Annexes 1 et 2;
 - 5.6 Divers.
6. Recrutement de personnel au CCEK;
7. Projet de Stratégie québécoise sur la biodiversité (2002-2007);
8. Réunion conjointe CCEK – CCEBJ – CCCPP;
9. Varia;
10. Date et endroit de la prochaine réunion.

Proposé par : Yves Désilets

Secondé par : Eli Angiyou

Adopté à l'unanimité

2. ABRIS SOMMAIRES AU NUNAVIK

Les membres souhaitent que la position adoptée par le Comité et adressée au ministre des Ressources naturelles le 1^{er} février 2002 soit transmise à la secrétaire exécutive du CCCPP. Pour le reste, à partir de maintenant, le comité de coordination des trois comités (CCEK — CCEBJ — CCCPP) créé hier pour ce dossier assure la mise au point de la

position adoptée et le suivi. Une version anglaise de tout projet de lettre tripartite sera toutefois mise à la disposition du CCEK pour approbation.

Un membre relève que des interventions contradictoires ont été exprimées par des membres des autres comités assurant le suivi au sud du 55^e parallèle sur la question des abris sommaires. Un membre précise qu'une portion de territoire est souvent associé au site loué dans cette partie du Québec, ce qui a pu créer de la confusion.

Le Comité a retenu que des politiques existent mais qu'elles ne sont pas appliquées. Cette situation ouvre la porte à l'installation de campements par des pourvoyeurs sans permis, qui peuvent ainsi opérer sans être dérangés. Un membre soulève la question de l'impact sur l'environnement : quels sont les indices, les éléments à tenir compte. Un membre suggère de vérifier la présence des barils de transport de produits pétroliers.

Le Comité convient de présenter ce dossier à la sous-ministre lors de la rencontre prévue en milieu d'après-midi, mais en limitant cette intervention à la question de l'inspection des exigences environnementales liées aux abris sommaires, une responsabilité du MENV.

3. POURVOIRIES ET CAMPS MOBILES AU NUNAVIK

Le Comité compte adresser à la sous-ministre le problème des exigences environnementales et l'absence d'inspections de la part du MENV dans les cas des pourvoiries et des camps mobiles localisés au nord du 55^e parallèle.

Selon un membre, le dossier de la pourvoirie établie au Lac à l'Eau claire, dans la région côtière au sud de la Baie d'Hudson, est prioritaire : le nombre de places a eu l'approbation du CCCPP. L'Administration régionale Kativik est déjà saisi du problème. Un avis obtenu du Centre d'études nordiques (CEN) de l'Université Laval indiquait déjà que l'établissement d'une pourvoirie de chasse et de pêche était discutable, étant donné la fragilité du milieu, laquelle a été reconnue puisqu'il s'agit d'une zone classée pour la conservation. Un membre suggère d'en saisir la sous-ministre au cours de la rencontre prévue en après-midi : même si c'est la FAPAQ qui est responsable de cette situation, l'implication du MENV pourrait faire avancer les choses, rétablir la situation.

Le Comité souhaite la nomination d'un membre qui agirait en tant que responsable dans ce dossier. Il compte le faire au cours d'un appel conférence à tenir sous peu.

4. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 90^E RÉUNION

Les membres félicitent le secrétaire exécutif pour la qualité du compte rendu. Ils demandent d'apporter les corrections suivantes :

- page 4, 1^{ère} ligne : remplacer « recyclage » par « récupération »;
- page 11, dernier paragraphe, 2^e ligne : ajouter « pour l'analyse des échantillons » après le mot « Colilert »;
- page 11, dernier paragraphe, 3^e ligne : ajouter « du règlement » après le mot « formulation »;
- page 11, dernier paragraphe, 5^e ligne : ajouter « de l'eau » après le mot « filtration »;
- page 12, 3^e ligne : remplacer « provenant » par « transportés »;
- page 12, 3^e ligne : remplacer « aériennes » par « atmosphériques »;
- page 13, 2^e paragraphe, 3^e ligne : remplacer « — en faveur » par « pour lui donner les pouvoirs nécessaires pour la mise en oeuvre »;
- page 13, 4^e paragraphe, 5^e ligne : remplacer « saura » par « et la future administration du parc par les Inuits sauront »;
- page 13, 4^e paragraphe, dernière ligne : remplacer « elle agira » par « elles agiront »;
- page 15, 4^e paragraphe, 1^{ère} ligne : remplacer « la création d'un registre foncier au Nunavik » par « une alternative, soit celle d'aviser la corporation foncière pour les terres de Catégorie 1 et l'ARK pour les terres de Catégories 2 et 3. Ceux-ci tiendront un registre particulier à cet effet »;
- page 15, 4^e paragraphe : enlever l'avant-dernière phrase.

Apporter les corrections équivalentes dans la version anglaise.

Le compte rendu est adopté tel que modifié.

Proposé par : Jean Couture

Secondé par : Yves Désilets

Adopté à l'unanimité

5. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA 90^E RÉUNION ET CORRESPONDANCE

5.1 Budget, membres et secrétariat

Le secrétaire exécutif fait un résumé de la correspondance depuis la 90^e réunion.

Le Comité aborde la question du membership. Yves Désilets annonce qu'il s'agit de sa dernière participation à une réunion. Ses supérieurs nommeront un remplaçant sous peu. La nomination d'un président pour l'exercice 2001-2002 par la partie fédérale suivra. La partie provinciale assure qu'elle nommera un vice-président sous peu.

9 :40 — Pause.

10 :00 — Reprise des travaux du Comité.

Le Comité discute du budget. Selon un membre, une entente serait intervenue entre les parties fédérale et provinciale pour un budget de 200,000 \$. Cette nouvelle incite à regarder de plus près le recrutement du secrétaire exécutif pour le poste à Kuujjuaq. L'affichage pourrait démarrer sous peu. L'objectif serait une entrée en fonction le 1^{er} septembre prochain. Il est suggéré de retenir un processus de recrutement qui soit d'un coût abordable, notamment en privilégiant des médias offrant des tarifs économiques, incluant les services internet.

Un membre, qui souligne que le Comité connaît un fonctionnement satisfaisant, soulève la possibilité de reporter à plus tard le processus. De plus, il estime que le Comité serait mieux servi par une équipe composée d'un secrétaire exécutif employé à temps partiel, à Kuujjuaq, et d'un chercheur à temps partiel. Cet avis n'est pas partagé par plusieurs membres qui rappellent la réflexion et les travaux ayant marqué ce dossier depuis l'an 2000 et le consensus pour l'embauche d'un secrétaire exécutif à temps plein pour le CCEK. Ils demandent donc de procéder à cet embauche, tel que convenu, avant de discuter d'autres besoins en personnel, notamment en recherche. Aussi, l'implication du secrétaire exécutif actuel sera appréciée pour assurer une transition harmonieuse.

Des membres soulèvent la question financière et la nécessité d'un employé à temps plein à Kuujjuaq. D'abord, ils estiment que la somme consentie pour l'exercice 2001-2002 par les gouvernements fédéral et provincial reste limitée : les coûts d'opération seront élevés à Kuujjuaq. Par ailleurs, la présence du secrétaire exécutif à Kuujjuaq autrefois était très appréciée. L'interaction avec les représentants inuits des différentes agences présentes au Nunavik sera grandement améliorée, beaucoup plus efficace.

Un membre juge que c'est le temps de passer à l'action : le Nord devient de plus en plus important et une présence du CCEK à Kuujjuaq répondra à une présence accrue des représentants gouvernementaux. Un autre membre partage cet avis, mais il estime que l'efficacité du Comité dépend également d'un employé en poste à Québec. Il faudrait donc planifier le budget de manière à assurer cette présence. Aussi, il suggère de proposer

au fédéral d'augmenter son budget pour assurer le financement des coûts des déplacements des représentants de l'ARK nommés au COFEX-Nord : une marge budgétaire supplémentaire serait dégagée pour les besoins du Comité.

Un membre du Comité indique que des démarches en ce sens ont déjà été amorcées avec le gouvernement fédéral. Aussi, il propose d'attendre les résultats du recrutement du secrétaire exécutif, d'établir ses compétences, avant de prévoir d'autres besoins en ressources humaines pour le Comité. Avec l'objectif d'une entrée en fonction le 1^{er} septembre, le Comité dispose d'une période assez longue pour un processus d'affichage en deux temps si, au premier temps, le Comité ne recrute pas de candidatures suffisamment qualifiées.

Un membre soulève la question des frais de participation pour les représentants, de même que la possibilité que les frais de transport des membres inuit soient assurés directement par l'ARK. Les membres suggèrent d'aborder ces questions lors de la rencontre avec la sous-ministre du MENV. Ils décident de confier au président et au secrétaire exécutif par intérim le soin d'amorcer le processus de recrutement du secrétaire exécutif à temps plein pour Kuujuaq, et d'utiliser l'adresse postale actuelle dans ce but.

La discussion sur la planification budgétaire de l'exercice 2001-2002 est remise à une date ultérieure, mais avant la fin d'avril, lors de la tenue d'un appel conférence.

5.2 Révision de la Loi sur la qualité de l'eau potable

Le secrétaire exécutif explique le processus de consultation en cours et la sollicitation toute récente de la part du MENV pour obtenir l'avis du Comité. Un membre demande pourquoi une période si courte est accordée au Comité. Un membre explique que le dossier de l'eau potable est hautement prioritaire pour le gouvernement à cause du cas de Walkerton (Ont.). Cependant, dans le cas du Bill-72, il estime que la période de consultation aurait pu être tenue dans les normes. Il y voit le résultat de règles internes différentes selon que le dossier soit piloté par une agence plutôt qu'une autre au MENV.

Un membre suggère d'accompagner l'avis d'une résolution formelle dénonçant le délai trop court et de transmettre le tout directement au ministre. Un membre estime que ça aurait un effet négligeable : il y a tellement d'agences au sein du MENV que l'impact serait limité. Il suggère de profiter de la rencontre avec la sous-ministre pour passer le message directement. Le Comité accepte cette avenue.

11 :00 — Paule Halley se joint à la réunion par le biais d'un appel conférence.

5.3 Évaluation environnementale de projets en milieu nordique

Deux corrections mineures sont apportées à la version préliminaire du document préparée par Paule Halley, avocate et membre du Comité, dans le cadre de la révision de la *Loi canadienne d'évaluation environnementale* (LCÉE). Les membres expriment leur satisfaction à l'auteur pour le travail accompli. Tous conviennent que la diffusion du document doit être étendue aux autres comités créés par la Convention.

Un membre suggère d'adjoindre ces comités au nôtre pour un dépôt officiel du document en commun, co-signé — CCEK, CCEBJ et CCCPP. Toutefois, cela entraînerait une harmonisation des démarches éventuelles, lesquelles devraient être réalisées en parallèle. Un membre appuie cette avenue en soulignant que le Comité augmentera la portée de l'impact désiré et, ainsi, ses chances d'obtenir des changements dans de meilleurs délais.

Un membre rappelle que la préparation de ce document reposait sur une analyse qui prévoyait une démarche unique du Comité, et il insiste pour que cela soit maintenu, question de momentum, car l'échéance pour déposer ce document est proche. Un membre appuie cette intervention. Il ajoute que le contenu est trop pointu pour être étendu aux autres comités sans, préalablement, procéder à des changements plus approfondis du contenu. Ces derniers pourront s'en inspirer, s'ils le désirent. Un autre membre dit appuyer ces deux dernières interventions « à 100% ». Il propose de transmettre le document au CCEBJ en même temps qu'aux destinataires officiellement prévus.

Une proposition de résolution (CCEK-2002-03-01) est soumise aux membres :

CONCERNANT LE DOCUMENT INTITULÉ « AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CCEK SUR LA DOUBLE PROCÉDURE FÉDÉRALE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE APPLIQUÉE AU NUNAVIK SOUMIS À L'ADMINISTRATEUR FÉDÉRAL »,

ATTENDU QU' en vertu de son mandat, détaillé à l'article 23.5.24 de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, le CCEK doit surveiller l'application et l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social;

ATTENDU QUE l'Agence canadienne d'évaluation environnementale propose de modifier sa *Loi* afin d'harmoniser celle-ci au régime existant sur le territoire conventionné de la Baie-James;

ATTENDU QUE le CCEK étudie les lois et règlements existants ou pouvant exister en matière d'environnement et de milieu social relatifs aux répercussions de développement (23.5.26);

ATTENDU QUE le CCEK est consulté au sujet des questions d'importance majeure relatives à la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social (23.5.28);

IL EST RÉSOLU QUE le document soit transmis à l'Administrateur fédéral de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, et président de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, dans les meilleurs délais et que des copies de la présente résolution et dudit document fassent l'objet des actions suivantes :

- qu'une copie soit transmise au Parlement du Canada, au comité chargé d'examiner la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* avec demande qu'au moins un membre du CCEK soit présent et en présente le contenu lors des audiences publiques;
- qu'une copie soit transmise au Ministre de l'Environnement du Canada;
- qu'une copie soit transmise à l'Administrateur provincial;
- qu'une copie soit transmise au président de l'Administration régionale Kativik (ARK);
- qu'une copie soit transmise au président du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James;
- qu'une copie soit transmise au Bureau régional du Québec de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Proposé par : Michael Barrett

Secondé par : Yves Désilets

Adopté à l'unanimité

11 :30 — Paule Halley cesse sa participation à la réunion par le biais d'un appel conférence.

5.4 Rapport annuel 2000-2001 du CCEK

Le contenu est approuvé par les membres. Des photos supplémentaires sont demandées pour le choix de la page couverture. Une copie accessible par internet via le site web du Comité est à prévoir. Une diffusion du document aux bibliothèques des ministères avec lesquels le Comité est en contact est demandée. Les membres font un consensus au sujet de ces exigences.

5.5 Chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) :
les Annexes 1 et 2;

Le secrétaire exécutif informe qu'un membre absent lui a fait part que l'Annexe 3 devrait également être l'objet du processus de révision. Un membre appuie cette recommandation en insistant sur une harmonisation des contenus des trois annexes. Un membre est en désaccord avec cette approche. Il fait valoir que la révision des Annexes 1 et 2 constituerait un acquis important. Aussi, il suggère au Comité d'en faire la lecture avant de se prononcer sur l'étendue de la révision à l'Annexe 3.

Les membres conviennent de faire une lecture avant d'aller plus loin. Un membre propose que le suivi, ou « monitoring », des mesures environnementales exigées dans une autorisation fasse l'objet d'une attention spéciale. Selon lui, trop de projets acceptés sont soumis à des exigences qui, malheureusement, ne seront jamais appliquées par la suite. Des membres plaident la prudence à ce sujet. Bien des corporations municipales figureront parmi les entreprises que vise cette proposition. Or, les décisions de ces corporations ont reposé pour la plupart sur des facteurs, des conditions historiques qui étaient bien défendables. Un membre ajoute qu'aujourd'hui encore l'envie de bâtir une route entre les villages encourage les municipalités à saisir tout prétexte pour ajouter de nouvelles sections. C'est un mouvement très fort au sein des communautés. Cela inclut une liaison avec le réseau routier du reste du Québec.

Un membre estime qu'il faut prendre ces initiatives au sérieux. Il y a déjà des impacts environnementaux. Mais selon lui, les délais imposés par la longue durée des études environnementales sont devenus des incitatifs pour la population à amorcer les travaux sans aucune évaluation. Le banc d'emprunt gigantesque créé dans les environs de la municipalité de Kuujuaq est un cas typique : il a été vidé jusqu'au roc. C'est pourquoi la révision des Annexes 1 et 2 s'impose d'urgence.

5.6 Divers

Un membre indique qu'il faut écrire à l'ARK pour signifier l'approbation du CCEK pour le plan d'aménagement du territoire présenté à la réunion précédente. Le Comité convient de faire cette action sans tarder.

6. RECRUTEMENT DE PERSONNEL AU CCEK

Ce point a été abordé à l'item 5.1.

7. PROJET DE STRATÉGIE QUÉBÉCOISE SUR LA BIODIVERSITÉ (2002-2007)

Le document a été distribué aux membres. Cet item est reporté à la prochaine réunion.

8. RÉUNION CONJOINTE CCEK — CCEBJ — CCCPP

La réunion s'est tenue à Québec le 20 mars 2002.

9. VARIA

Un membre soulève le dossier du Prix du CCEK pour l'environnement. Le secrétaire exécutif explique que les priorités du Comité l'ont obligé, avec l'accord du président, à mettre de côté ce dossier. Pour accélérer son traitement, il demande aux membres de lui fournir des modèles du genre pour adaptation aux besoins du Comité.

10. DATE ET ENDROIT DE LA PROCHAINE RÉUNION

La date reste à déterminer : plus de précision lors de l'appel conférence prévu.

La levée de la réunion est proposée à 12 :30 par Yves Désilets, secondé par Michael Barrett. Adopté à l'unanimité.



Robert Comtois
Secrétaire exécutif par intérim

18 juillet 2002

1. CALL TO ORDER AND ADOPTION OF AGENDA

The Chairperson called the meeting to order at 9:15 a.m. and reviewed the March 20 meeting held between the three committees established by the James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA), i.e. the KEAC, the JBACE and the Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee (HFTCC). To attain the goals of the 91st meeting, the Chairperson suggested changing the agenda so as to discuss items 3.5 and 3.6 immediately after Item 1. The remaining items would be renumbered accordingly.

There was a motion to adopt the proposed agenda:

1. Call to order and adoption of agenda
2. Rough shelters in Nunavik
3. Outfitting operations and mobile camps in Nunavik
4. Approval of minutes of the 90th meeting
5. Business arising from the 90th meeting and correspondence :
 - 5.1 Budget, membership and secretariat
 - 5.2 Review of the Regulation respecting the quality of drinking water
 - 5.3 Environmental assessment of development projects in the North
 - 5.4 2000-2001 KEAC Annual Report
 - 5.5 Section 23 of the James Bay and Northern Québec Agreement: Schedules 1 and 2
 - 5.6 Miscellaneous
6. Recruitment of KEAC personnel
7. Québec strategy on biodiversity (2002-2007)
8. KEAC/JBACE/HFTCC joint meeting
9. Other business
10. Date and place of next meeting

Moved by: Yves Désilets

Seconded by: Eli Angiyou

Passed unanimously.

2. ROUGH SHELTERS IN NUNAVIK

The members hope the position adopted by the Committee and transmitted to the Minister of Natural Resources on February 1, 2002, will be forwarded to the HFTCC executive secretary. For the rest, the tripartite coordination committee (KEAC/JBACE/HFTCC) created at yesterday's meeting will finalize the position adopted and ensure its follow-up. All letters

signed by the three committees will be translated into English and submitted to the KEAC for approval.

A member pointed out that some of the opinions expressed by members of the other committees responsible for monitoring rough shelters in the territory south of the 55th parallel were contradictory. A member explained that a portion of land is often associated with leased sites in southern Québec, which may have led to the confusion.

The Committee noted that the policies in place are not always enforced, opening the door to the establishment of camps by outfitters who do not hold the necessary licence, allowing them to operate unhindered. A member raised the matter of environmental impacts: what are the signs, the things to be taken into account. A member suggested checking for barrels used to transport petroleum products.

The Committee agreed to raise the matter with the Deputy Minister at this afternoon's meeting, limiting the discussion to the inspection of rough shelters for environmental compliance, one of MENV's responsibilities.

3. OUTFITTING OPERATIONS AND MOBILE CAMPS IN NUNAVIK

The Committee is counting on talking to the Deputy Minister about the problem of environmental compliance of outfitting operations and mobile camps north of the 55th parallel and the lack of inspections by MENV.

A member considers the outfitting operation established at Lac à l'Eau Claire, on the southern coast of Hudson Bay, a matter of priority: the accommodation capacity was approved by the HFTCC. The Kativik Regional Government is aware of the problem. According to an opinion obtained from Université Laval's Centre d'études nordiques (CEN), the establishment of a hunting and fishing outfitting operation was already questionable, given the recognized environmental sensitivity of the area, which has been designated as a conservation area. A member suggested informing the Deputy Minister of the situation during this afternoon's meeting: although the matter falls under FAPAQ's jurisdiction, MENV's involvement could help rectify the situation.

The Committee will see if it can appoint a member to be in charge of this issue during an upcoming conference call.

4. APPROVAL OF MINUTES OF THE 90th MEETING

The members congratulated the executive secretary on the quality of the minutes. The following changes to the French minutes were requested:

- page 4, 1st line: change « recyclage » to « récupération »;
- page 11, last paragraph, line 2: add the words « pour l'analyse des échantillons » after « Colilert »;
- page 11, last paragraph, line 3: add the words « du règlement » after « formulation »;
- page 11, last paragraph, line 5: add the words « de l'eau » after « filtration »;
- page 12, line 3: change « provenant » to « transportés »;
- page 12, line 3: change « aériennes » to « atmosphériques »;
- page 13, 2nd paragraph, line 3: change « — en faveur » to « pour lui donner les pouvoirs nécessaires pour la mise en œuvre »;
- page 13, 4th paragraph, line 5: change « saura » to « et la future administration du parc par les Inuits sauront »;
- page 13, 4th paragraph, last line: change « elle agira » to « elles agiront »;
- page 15, 4th paragraph, 1st line: change « la création d'un registre foncier au Nunavik » to « une alternative, soit celle d'aviser la corporation foncière pour les terres de Catégorie 1 et l'ARK pour les terres de Catégories 2 et 3. Ceux-ci tiendront un registre particulier à cet effet »;
- page 15, 4th paragraph: delete the second to last sentence.

Make the corresponding changes to the English minutes.

The minutes were approved with the requested changes.

Moved by: Jean Couture

Seconded by: Yves Désilets

Passed unanimously.

5. BUSINESS ARISING FROM THE 90th MEETING AND CORRESPONDENCE

5.1 Budget, membership and secretariat

The executive secretary went over the correspondence sent and received since the 90th meeting.

The Committee discussed the matter of membership. Yves Désilets announced that this would be his last meeting. His superiors will appoint a replacement soon. The federal party will then appoint a chairperson for fiscal year 2001-2002. It is Québec's turn to appoint the vice-chairperson, which it will do soon.

9:40 a.m. — Break

10:00 a.m. — Resumption of the meeting

The Committee discussed the budget. A member said that the federal and Québec governments have apparently agreed on the sum of \$200 000. This news encourages the Committee to look more closely into hiring an executive secretary for the position in Kuujuaq. The job could be advertised soon so that the person could hopefully start on September 1. It was suggested that we find a recruitment process that is affordable, notably by favouring media with low rates, including Internet service.

A member pointed out that the Committee is operating in a satisfactory manner and so wondered whether we shouldn't put off recruiting an executive secretary. The member felt that the Committee would be better served by a part-time executive secretary based in Kuujuaq and a part-time researcher. Several members disagreed, reminding the member of all the deliberations and work carried out on this issue since 2000 and the members' agreement to hire a full-time executive secretary for the KEAC. They therefore asked that an executive secretary be hired, as agreed, before discussing other personnel needs, notably a researcher. Also, the current executive secretary's help in ensuring a smooth transition would be appreciated.

Members raised the matter of finances and the need for a full-time employee based in Kuujuaq. To begin with, they consider that the sum granted by the federal and Québec governments for fiscal year 2001-2002 is not a lot given that operating costs will be high in Kuujuaq. The presence of an executive secretary in Kuujuaq was greatly appreciated in the past. Interaction with the Inuit representatives of the various agencies in Nunavik will be greatly improved and far more effective and efficient.

A member deems that it is time to act: the North is becoming more and more important and the KEAC's presence in Kuujuaq will be in keeping with the greater number of government representatives in the territory. Another member shared this opinion, but felt that the Committee's effectiveness also depends on having an employee in Québec City. Consequently, we need to plan the budget so as to ensure this presence. The member also suggested proposing that the federal government increases its budget to cover the travelling

expenses of KRG representatives on COFEX-North: a budget portion will be cleared for the Committee's needs.

A member said that the federal government has already been approached in this regard. He proposed waiting to see whether we can recruit an executive secretary and what that person's qualifications are before planning other human resource needs for the Committee. If we want the person to start on September 1, it leaves us enough time to advertise the position twice in the event that we are unable to find candidates with the necessary qualifications in the first round.

A member raised the question of participation expenses, as well as the possibility that the Inuit members' transportation expenses could be assumed directly by the KRG. The members suggested addressing these matters during the meeting with the Deputy Minister of the Environment. The Chairperson and interim executive secretary were asked to begin the process for recruiting a full-time executive secretary for Kuujjuaq, using the current mailing address.

Discussion of budget planning for fiscal year 2001-2002 was postponed, but should take place before the end of April, during a conference call.

5.2 Review of the Regulation respecting the quality of drinking water

The executive secretary explained the consultation process currently taking place and MENV's recent request for the Committee's comments on the draft legislation. A member asked why the Committee was given so little time to submit its comments. A member said that while the drinking water issue is a top priority for the government because of what happened in Walkerton (Ontario), the consultations on Bill 72 could have been held according to the normal procedure. The member sees this situation as being the result of different rules of internal management depending on what MENV agency is in charge of the matter.

A member suggested adopting a resolution denouncing the short period of time allotted for submitting our comments and including it with our comments, which would be submitted directly to the Minister. A member feels that that would have very little effect: there are so many agencies within MENV that the impact would be insignificant. He suggested taking advantage of our meeting with the Deputy Minister to deliver the message to her directly. The Committee agreed on this course of action.

11:00 a.m. — Paule Halley joined the meeting by conference call

5.3 Environmental assessment of development projects in the North

Two minor corrections were made to the preliminary version of the document prepared by Paule Halley, attorney and KEAC member, for the five-year review of the Canadian Environmental Assessment Act (CEAA). The members were satisfied with the results of Ms. Halley's work and agreed to send a copy of the document to the other committees established by the JBNQA.

A member suggested submitting the document in all three committees' names (KEAC, JBACE, HFTCC). However, that would lead to harmonization of future undertakings along the same lines. A member supported this proposal, saying that it would increase the impact the Committee is seeking and, thereby, our chance of obtaining changes more quickly.

A member pointed out that the document flowed from an analysis which concluded that the Committee should take its own steps. He insisted that it should stay that way—question of momentum—because the deadline for submitting the document is close. Another member agreed, adding that the content is too touchy to include other committees without first making more extensive changes. However, the other committees can always draw from it to prepare their own documents if they wish. Another member said he was “100%” in agreement with the last two members. He proposed that we forward the document to the JBACE at the same time as we submit it to the persons originally planned.

There was a motion to adopt the following resolution (KEAC-2002-03-01):

CONCERNING THE DOCUMENT ENTITLED “OPINION AND RECOMMENDATIONS OF THE KEAC REGARDING DOUBLE ENVIRONMENTAL ASSESSMENT OF NUNAVIK PROJECTS BY THE FEDERAL GOVERNMENT” SUBMITTED TO THE FEDERAL ADMINISTRATOR,

WHEREAS pursuant to its mandate under paragraph 23.5.24 of the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA), the KEAC is responsible for overseeing administration and management of the environmental and social protection regime;

WHEREAS the Canadian Environmental Assessment Agency is proposing to amend the *Canadian Environmental Assessment Act* to harmonize it with the regime established for the JBNQA territory;

WHEREAS the KEAC examines existing or proposed environmental and social laws and regulations relating to the effects of development (23.5.26);

WHEREAS the KEAC is consulted on major issues respecting the implementation of the environmental and social protection regime (23.5.28);

IT IS HEREBY RESOLVED THAT the above-mentioned document be transmitted to the Federal Administrator of the JBNQA and President of the Canadian Environmental Assessment Agency as soon as possible and that the following action be taken in respect of the present resolution and the said document:

- that a copy of each be transmitted to the House of Commons Standing Committee responsible for reviewing the bill to amend the *Canadian Environmental Assessment Act*, with the request that at least one member of the KEAC be present to present the documents during the public hearings;
- that a copy of each be transmitted to the federal Minister of the Environment;
- that a copy of each be transmitted to the Provincial Administrator;
- that a copy of each be transmitted to the Chairperson of the Kativik Regional Government (KRG);
- that a copy of each be transmitted to the Chairperson of the James Bay Advisory Committee on the Environment;
- that a copy of each be transmitted to the Québec regional office of the Canadian Environmental Assessment Agency.

Moved by: Michael Barrett

Seconded by: Yves Désilets

Adopted unanimously

11:30 a.m. — Paule Halley ended her participation by conference call

5.4 2000-2001 KEAC Annual Report

The members approved the content of the report. They requested more photographs from which to select the cover page. The annual report will be posted on the KEAC Web site. It was asked that a copy of the report be sent to the libraries of the government departments with which the Committee does business. A consensus was reached on the above matters.

5.5 Section 23 of the James Bay and Northern Québec Agreement (JBNQA): Schedules 1 and 2

The executive secretary announced that a member who is absent told him that he felt Schedule 3 should also be reviewed. A member endorsed this recommendation, stressing that the content of the three schedules needs to be harmonized. A member disagreed, saying that the review of schedules 1 and 2 alone would be a major accomplishment. As well, he suggested that the Committee read Schedule 3 before deciding on the scope of the review.

The members agreed to read the Schedule before proceeding any further. A member suggested that special attention be given to the monitoring of environmental requirements of project authorizations. In his opinion, too many projects are authorized with environmental conditions that, unfortunately, will never be enforced. Members called for caution in this matter. A lot of municipal corporations would be on the target list under this proposal, whereas, in many cases, they made decisions based on historical factors, conditions that can easily be justified. A member added that even today, the desire to build a road between the villages still encourages municipalities to use any pretext to build new sections. The trend is very strong in the communities, and it includes linking the villages to the rest of Québec's highway system.

A member feels that we need to take these initiatives seriously. They are already having environmental impacts. However, he also feels that the lengthy environmental assessment process has become an incentive for the population to proceed with project without assessment. The huge borrow pit created in the Kuujuaq area is a typical example: it was excavated down to the bedrock. That is why the review of schedules 1 and 2 is so urgent.

5.6 Miscellaneous

A member said that we should write to the KRG to inform it that the KEAC approves the land-use plan presented at the last meeting. It was agreed to send the letter as soon as possible.

6. RECRUITMENT OF KEAC PERSONNEL

This item was discussed under Agenda Item 5.1.

7. QUÉBEC STRATEGY ON BIODIVERSITY (2002-2007)

The members were given a copy of the strategy, which will be discussed at the next meeting.

8. KEAC/JBACE/HFTCC JOINT MEETING

The meeting took place on March 20, 2002, in Québec City.

9. OTHER BUSINESS

A member asked about the KEAC environment award. The executive secretary explained that the priorities established by the Committee had forced him to put this file on the back burner, with the Chairperson's consent. To help make things go faster, he asked the members to provide him with examples of similar awards that could be adapted to the KEAC's needs.

10. DATE AND PLACE OF NEXT MEETING

The date will be determined later: more details during the planned conference call.

The meeting was adjourned at 12:30 p.m. Moved by Yves Désilets, seconded by Michael Barrett.
Passed unanimously.



Robert Comtois
Interim Executive Secretary

July 18, 2002